



21615 - Réfutation de l'avis de celui qui dit que la femme ne participe pas à la prière de fête célébrée à la mosquée

question

Pourquoi la femme n'a pas le droit de se rendre à la mosquée pour participer à la prière de la fête?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Qui dit que la femme n'a pas le droit de participer à la prière de la Fête célébrée à la mosquée? Bien au contraire, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné aux femmes l'ordre d'aller participer à la prière de la fête. D'après Um Attiya : **On nous donnait l'ordre de sortir le jour de la fête; nous faisons sortir même les filles vierges et les femmes qui voyaient leurs règles. Elles se tenaient derrière les hommes et relayaient leurs takbir et leurs invocations dans l'espoir de profiter de la bénédiction du jour et de sa pureté.** (Rapporté par al Boukhari (al djoum'a, 918). Si une femme voit ses règles, elle doit se mettre à l'écart du lieu de prière et ne pas y entrer. Elles assistaient néanmoins à la prière et aux invocations et écoutaient le sermon tout en étant en dehors du lieu de prière. Elles doivent éviter de se parer et doivent sortir vêtues de leurs vieux vêtements qui ne constituent pas une parure. Elles doivent éviter encore de se parfumer afin de ne pas être une source de tentation pour les hommes. Abdoullah ibn Al- Moubarak a dit: **Si une femme insiste à participer à la prière, que son mari lui permette de s'y rendre vêtue de vieux habits, pourvu de ne pas se parer. Si elle refuse de sortir dans ses conditions, son mari a le droit de lui interdire de sortir.**